

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars, à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PAMPLIE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick PETORIN, Alain GUILBOT, Muriel LIMOGES, Vincent LICOINE-GELIBERT, Pascal TALON, Christian RAYMOND, Victor FOUET, Sandrine RICHARD, Karine BOIZUMEAU

Excusé (e) : Nicolas LIMOGES

Absent : Julien FREJOU

Secrétaire de séance : FOUET Victor

Monsieur Le Maire accueille les conseillers présents, puis il ouvre la séance. Le précédent compte-rendu du 06/02/2023 est adopté. Monsieur FOUET Victor est nommé secrétaire de séance.

1- Présentation du déploiement de la fibre optique

Monsieur Le Maire reçoit M. BAURUEL, Conseiller Départemental en charge du déploiement de la fibre optique et lui laisse la parole, afin de présenter le déploiement sur la commune de PAMPLIE.

2- Eglise

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'état de la toiture de l'église qui fuit, il y en aurait pour 10 000€ de réparation. Une demande de devis a été fait et vu le danger imminent d'effondrement, un arrêté de mise en péril va être élaboré.

3- Voirie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'enveloppe octroyer à la commune pour la voirie, qui est de 24 198,54 €. Avec ce montant, il souhaite refaire la ROUTE DE LA PILE en TRI COUCHE sur une longueur de 537m pour un montant de 24211.27€ TTC.

4- Mison en péril

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des avancés concernant le logement situé au 10 rue du Val de l'Autize, propriété appartenant à des anglais, Messieurs CLEMENTS.

Un expert du tribunal administratif de POITIERS a été diligenté, afin de constater les dégâts et le danger imminent du bâtiment. Il propose des travaux réalisables à moindre coût afin de protéger les habitants et les logements aux alentours.

- Acheter des grilles pour éviter les intrusions => 49.80 €
- Mettre des plots en bétons => 6.20 €
- Installer des colliers anti-intrusion => 2.40 €

Un arrêté de mise en péril a été élaboré, transmis à la préfecture et sera affiché sur le bâtiment et consultable en mairie.

5- Demandes de subventions

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, de la réception de nouvelles demandes de subventions. Celles-ci ne seront pas retenues car les associations ne sont pas domiciliées à PAMPLIE.

6- Devis délib 2023-03-07--013

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, son souhait de réaliser de nouveaux projets, pour cela des devis ont été demandés.

- Electricité : 3 000 € => Devis Entreprise MOREAU, en attente d'autres devis
- WIFI : 1 000 € sans abonnement => Devis EDT DOMOTIQUE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à **8 voix POUR et 1 CONTRE**. En ce qui concerne, le chemin derrière l'église plus les fossés, il a été décidé à **l'unanimité**, ce qui suit :

- Enrobage => 9704 € => Devis GOUBAND
- Débernage => 5162.40 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer le devis du passage de la commune en LED, signé en 2022, de le passer sur le budget 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à **l'unanimité**.

7- Questions diverses

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 24 Mars 2023 à 20h30. Il espère avoir du monde afin de renouveler le bureau et pouvoir préparer d'autres manifestations comme le vide dressing du 1 Avril 2023.
- Un voyage est organisé pour aller voir LES BODINS en spectacle le 20 Juillet 2023, 46 inscriptions sont déjà comptabilisées.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heure trente, et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Président
Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Prochaine réunion le : **Lundi 03 avril 2023**

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTÉ / REFUS
2023-03-07-012	Vote des devis pour finaliser les projets de la commune	ACCEPTÉ